



**CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LE CHAMPIONNAT PANAMÉRICAIN ET  
LES JEUX PANAMÉRICAINS**

**MODIFIÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
14 août 2018**



## Critères de sélection pour le Championnat panaméricain senior et les Jeux panaméricains

### CONTEXTE :

Les Jeux panaméricains ont lieu tous les quatre ans. Durant les trois années qui mènent aux Jeux panaméricains, la Fédération panaméricaine de squash (FPS) présente des Championnats panaméricains, puis lors de la quatrième année se tiennent les Jeux panaméricains. Le modèle de sélection de Squash Canada pour le cycle de quatre ans est comme suit :

Année	Compétition panaméricaine	Accent mis sur l'équipe
Année 1*	Championnat panaméricain	Équipe de développement
Année 2 *	Championnat panaméricain	Équipe perfectionnée
Année 3	Championnat panaméricain	Équipe la plus puissante (épreuve de qualification et classement pour les Jeux panaméricains)
Année 4	Jeux panaméricains	Équipe des Jeux (équipe la plus puissante)

*\* Remarque : selon le budget de l'organisation, Squash Canada se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, d'envoyer ou non une équipe au Championnat panaméricain la première année et la deuxième.*

### OBJECTIF :

1. La présente politique régit la sélection de Squash Canada pour les équipes qui participeront aux Championnats panaméricains et aux Jeux panaméricains.

### COMMUNICATION :

2. La présente politique et toutes les modifications qui s'y appliquent seront publiées sur le site Web de Squash Canada.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

3. Pour être admissible à la sélection des équipes qui participeront aux Championnats panaméricains et aux Jeux panaméricains, un joueur doit :
  - a) Être un membre en règle de son association de squash provinciale ou territoriale et être un joueur en règle avec Squash Canada comme énoncé dans la Convention d'athlète;
  - b) Être membre du contingent de la haute performance durant l'année 3 et l'année 4 des Championnats ou des Jeux panaméricains, conformément aux critères d'admissibilité et de sélection du contingent de la haute performance;
  - c) Être admissible pour représenter le Canada aux Championnats panaméricains ou aux Jeux panaméricains. À ce titre, le joueur doit être né au Canada ou être citoyen canadien comme mentionné dans la politique d'admissibilité des Jeux panaméricains;

- d) Ne pas avoir représenté d'autres pays dans les trois (3) années qui précèdent la date de début des Championnats panaméricains ou des Jeux panaméricains dans un Championnat de squash international reconnu dans n'importe quel groupe d'âge. Par la suite, l'athlète pourra représenter le Canada uniquement avec l'autorisation du comité des compétitions de la Fédération mondiale de squash;
- e) Signer et remettre la Convention d'athlète du Comité olympique canadien (COC) pour les Jeux panaméricains et le formulaire d'admissibilité et des conditions fourni aux membres de l'équipe canadienne;
- f) Signer la Convention de l'athlète Squash Canada pour chacune des trois premières années du cycle panaméricain.

## **CRITÈRES DE SÉLECTION :**

### ***Autorité***

Les critères de sélection sont approuvés par le conseil d'administration de Squash Canada. Le comité de la haute performance en a la responsabilité, et peut déléguer certains pouvoirs décisionnels.

- 4. Les décisions concernant la sélection de l'équipe sont prises par un comité de sélection formé des personnes suivantes :

Pour les hommes : le président du comité de la haute performance, l'entraîneur de l'équipe masculine senior et le directeur de la haute performance ou le directeur général de Squash Canada et le directeur des athlètes.

Pour les femmes : le président du comité de la haute performance, l'entraîneur de l'équipe féminine senior et le directeur de la haute performance ou le directeur général de Squash Canada et le directeur des athlètes.

Les décisions concernant la sélection sont à la discrétion du comité de sélection suivant un vote majoritaire, exercé conformément aux critères établis ci-après.

Si les circonstances exigent une décision aux Jeux (c.-à-d. remplacement tardif de l'athlète), dans l'intérêt du 'timing', le directeur de la haute performance aura le pouvoir de prendre de telles décisions.

L'entraîneur participant de l'équipe nationale respective, masculine ou féminine, en consultation avec le directeur de la haute performance, aura le droit de déterminer l'ordre de jeu et la composition de l'équipe pour les épreuves en simple, en double et par équipe, selon le cas.

Pour des éclaircissements ou pour toute question sur le contenu de ce document, veuillez communiquer avec Martin Heath, directeur de la haute performance de Squash Canada, [martin.heath@squash.ca](mailto:martin.heath@squash.ca), 585-506-5252.

### ***A) Équipe de développement***

- 5. La sélection des équipes de la 1re année qui participeront aux Championnats panaméricains peut inclure des athlètes du contingent de haute performance, de l'équipe nationale ou élite qui ont une expérience minimale ou nulle au sein de l'équipe et des athlètes de niveau junior. L'objectif de ces équipes est de développer des joueurs pour des prochaines compétitions. La sélection de l'équipe de développement est établie en fonction des résultats obtenus pendant la présente saison de compétitions, soit du 1er septembre au 31 mai de chaque année (selon le cas). La sélection s'appuie sur les critères suivants :

- a) Classement de la PSA ou amélioration notable au classement mondial
- b) Résultats des face-à-face parmi les membres des contingents de haute performance et de transition
- c) Classement aux Championnats canadiens de squash – division ouverte durant l'année du championnat

- d) Classement aux Championnats canadiens juniors de squash – catégorie U19
- e) Classement aux Championnats de l'Association de squash collégial – catégorie simple (Top Flight)
- f) Potentiel des athlètes de faire partie du Championnat du monde et de l'équipe panaméricaine pendant l'année de la tenue des Jeux panaméricains
- g) Classement national canadien
- h) Résultats des face-à-face des événements internationaux et nationaux sanctionnés du 1er septembre au 31 août avant le Championnat ou les Jeux
- i) Niveau de brevet du Programme d'aide aux athlètes (PAA)

**Remarque :** la première année du cycle panaméricain est un événement entièrement autofinancé. Ceux qui envisagent de participer doivent envoyer leur intention de participer au directeur de la haute performance de Squash Canada quatre mois avant le début de la compétition. Puisqu'il s'agit d'un événement autofinancé, l'athlète est responsable de l'ensemble des frais de déplacement qui devraient être entre 2 500 \$ et 4 000 \$.

### **B) Équipe perfectionnée**

6. L'équipe de la 2e année des Championnats panaméricains représentera un mélange d'athlètes du contingent de la haute performance et élite expérimentés et moins expérimentés et peut inclure des athlètes juniors. L'objectif de ces équipes est de développer les joueurs en vue des compétitions futures, mais également d'inclure nos meilleurs joueurs si le comité de sélection le juge nécessaire pour le classement des années de qualifications. La sélection de l'**équipe perfectionnée** est établie en fonction des résultats obtenus pendant la présente saison de compétitions, soit du 1er septembre au 31 mai de chaque année. La sélection s'appuie sur les critères suivants :

- a) Classement de la PSA ou amélioration notable au classement mondial
- b) Résultats des face-à-face parmi les membres du contingent de haute performance et de transition
- c) Classement aux Championnats canadiens de squash – division ouverte durant l'année du championnat
- d) Classement aux Championnats canadiens juniors de squash – catégorie U19
- e) Classement aux Championnats de l'Association de squash collégial – catégorie simple (Top Flight)
- f) Potentiel des athlètes de faire partie des Championnats du monde et de l'équipe panaméricaine pendant l'année de la tenue des Jeux panaméricains
- g) Classement national canadien
- h) Résultats des face-à-face des événements internationaux et nationaux sanctionnés du 1er septembre au 31 août avant le Championnat ou les Jeux
- i) Niveau de brevet du Programme d'aide aux athlètes (PAA)

### **C) Équipe la plus puissante**

7. La sélection de l'équipe de la 3e année des Championnats panaméricains représentera nos meilleurs joueurs. La 3e année est une année de qualification et de classement, l'objectif sera alors d'envoyer notre équipe la plus puissante et de monter sur le podium. Selon le budget disponible, il y aura 3 ou 4 athlètes par équipe masculine et féminine.
8. La sélection des 3 ou 4 athlètes de l'équipe sera basée sur les critères suivants en utilisant les classements de la PSA au 1er mai et les classements des Championnats canadiens de l'année des Jeux, dans l'ordre descendant jusqu'à ce que toutes les places soient comblées :

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
• <b>Priorité 1</b>	top 50 PSA	top 40 PSA
• <b>Priorité 2</b>	2 meilleurs aux Champ. canadiens	2 meilleures aux Champ. canadiens
• <b>Priorité 3</b>	51-65 PSA	41-55 PSA
• <b>Priorité 4</b>	3 <sup>e</sup> puis 4 <sup>e</sup> aux Champ. canadiens	3 <sup>e</sup> puis 4 <sup>e</sup> aux Champ. canadiens
• <b>Priorité 5</b>	66-75 PSA	56-65 PSA
• <b>Priorité 6</b>	5 <sup>e</sup> puis 6 <sup>e</sup> aux Champ. canadiens	5 <sup>e</sup> puis 6 <sup>e</sup> aux Champ. Canadiens

**Remarque :** si le nombre d'athlètes respectant les critères de la PSA dépasse le nombre permis dans l'équipe, la sélection se basera sur le meilleur classement de la PSA.

#### D) Équipe des Jeux

9. Dans le cas des Jeux panaméricains, le Comité olympique canadien (COC) est responsable de la sélection de l'équipe. Le choix des athlètes pour la sélection du COC pour l'équipe des Jeux panaméricains représentera les meilleurs joueurs admissibles. L'objectif de ces équipes est de monter sur le podium.

*La taille de l'équipe est déterminée par le système de qualification de l'Organisation sportive panaméricaine (OSP). En cas de changements apportés par l'OSP aux critères de sélection et d'admissibilité, Squash Canada est lié par ces changements et en avisera les athlètes de haut niveau dès que possible.*

Selon les règlements de l'OSP et/ou de la WSF, les pays qualifiés ne peuvent envoyer qu'une équipe de 3 joueurs par contingent masculin et féminin.

10. Si le Canada se qualifie en vertu du système de qualification de l'OSP, le Comité de sélection nommera les trois (3) joueurs pour l'équipe et un joueur de réserve non-itinérant parmi le groupe de joueurs qui, le 1er mai ou à la fin du Championnat canadien pendant l'année des Jeux (le plus tard des deux), répondent aux critères suivants :

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
• <b>Priorité 1</b>	top 50 PSA	top 40 PSA
• <b>Priorité 2</b>	2 meilleurs aux Champ. canadiens	2 meilleures aux Champ. canadiens
• <b>Priorité 3</b>	51-65 PSA	41-55 PSA
• <b>Priorité 4</b>	3 <sup>e</sup> puis 4 <sup>e</sup> aux Champ. canadiens	3 <sup>e</sup> puis 4 <sup>e</sup> aux Champ. canadiens
• <b>Priorité 5</b>	66-75 PSA	56-65 PSA
• <b>Priorité 6</b>	5 <sup>e</sup> puis 6 <sup>e</sup> aux Champ. canadiens	5 <sup>e</sup> puis 6 <sup>e</sup> aux Champ. canadiens

En cas d'égalité dans le classement PSA, le classement du mois précédent sera utilisé pour briser l'égalité, en reculant chaque mois par la suite si l'égalité persiste.

11. L'objectif de l'équipe est de remporter des médailles dans toutes les compétitions (individuelles, en double et par équipe, hommes et femmes), avec les médailles d'or comme priorité. Dans cet ordre d'idée, le choix final parmi le groupe de joueurs décrit plus haut, sera effectué par le comité de sélection selon le processus suivant :
- I. La priorité 1 et la priorité 2 seront utilisées dans l'ordre, avec le classement ou le placement le plus élevé, selon le cas, pour choisir les deux hommes et femmes.
  - II. Dans le cas du 3<sup>e</sup> homme et de la 3<sup>e</sup> femme, le comité de sélection choisira le joueur qui, selon les membres du comité, aidera à rapporter le plus grand nombre de médailles lors des tournois individuels, en double et par équipe. Le comité de la haute performance juge que la nature des compétitions en double fait en sorte que d'utiliser le prochain « meilleur » joueur individuel ne fera pas nécessairement en sorte que l'équipe soit mieux placée pour remporter des médailles, quelle que soit leur couleur. Le comité tiendra également compte de l'expérience, des habiletés techniques et tactiques en double, ainsi que des partenariats. Il est donc possible que les trois meilleurs joueurs de simple au classement ne soient pas sélectionnés.
  - III. Pour les joueurs de réserve non-itinérants, les priorités 1 à 6 seront appliquées, dans l'ordre, en utilisant le classement ou le placement, selon le cas, pour sélectionner les candidatures masculine et féminine.
12. Lors de la nomination et/ou de la sélection, il est attendu du joueur qu'il maintienne son état de préparation à la performance. Sous la direction et la décision du directeur de la haute performance, la sélection est conditionnelle au maintien ou à l'amélioration de la condition physique du joueur et au maintien d'un haut niveau de préparation aux compétitions aux Jeux et à sa participation à tous les programmes d'entraînement désignés avant les Jeux, aux activités de compétition, aux activités d'évaluation et aux procédures en matière d'établissement de rapports. Si un joueur n'est pas en mesure de maintenir un état de préparation à la compétition, le directeur de la haute performance remplacera le joueur par un remplaçant désigné.

13. Les substitutions après le 26 juin 2019 sont assujetties à la politique de remplacement tardif des athlètes de l'OSP et du Comité organisateur hôte.
14. Les décisions prises à l'égard de ces critères de sélection peuvent faire l'objet d'un appel conformément à la politique d'appel de Squash Canada. Si les deux parties sont d'accord, la politique d'appel de Squash Canada peut être contournée et l'affaire peut être portée immédiatement devant le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) qui gèrera le processus d'appel.

### **SUBSTITUTS :**

15. Le comité de sélection peut nommer un ou plusieurs joueurs de réserve non-itinérants.

### **ANNONCES :**

16. La sélection finale de l'équipe de la 4e année en route vers les Jeux panaméricains (année des Jeux) se fera à la suite d'une conférence téléphonique tenue par le comité de sélection approprié, le Comité olympique canadien fera l'annonce officielle de la sélection de l'équipe.
17. La sélection finale des équipes des Championnats panaméricains des 1re, 2e et 3e années se fera à la suite d'une conférence téléphonique tenue par le comité de sélection approprié au mois de mai de chaque année selon le calendrier des événements.

### **MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOCUMENT :**

18. Le comité de la haute performance se réserve le droit d'apporter des modifications au présent document, qui selon lui, sont nécessaires pour garantir la sélection des meilleures équipes possible pour les Jeux panaméricains. Toute modification apportée au document doit être communiquée directement à tous les membres de l'équipe de haute performance et de transition par courriel. Cette clause ne doit pas être utilisée pour justifier des modifications apportées après une compétition ou des épreuves éliminatoires qui font partie de la procédure interne de nomination, à moins qu'elles ne soient liées à des circonstances imprévues. Le but de la présente section est de permettre d'apporter des modifications au document qui pourraient s'avérer nécessaires en raison d'erreurs typographiques ou d'un manque de clarté dans une définition ou une formulation avant que cela n'ait des répercussions sur les athlètes. De cette façon, il sera possible d'éviter des différends quant à la signification des clauses du présent document plutôt que devoir apporter des modifications pour justifier la sélection d'athlètes qui autrement n'auraient pas été sélectionnés. De telles modifications doivent être justifiables, conformément aux principes fondamentaux de la justice naturelle et à l'équité de la procédure. Si ces critères ont été présentés au COC comme il est demandé par le processus vers les Jeux panaméricains, et que le comité de la haute performance désire apporter une modification au document, « Squash Canada » doit informer le Comité olympique canadien des modifications et des raisons pour celles-ci, dès que possible.

### **APPELS :**

19. Les décisions prises à l'égard de ces critères de sélection peuvent faire l'objet d'un appel conformément à la politique d'appel de Squash Canada publiée sur le site [www.squash.ca](http://www.squash.ca).